



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 17 avril 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 17 avril 2014

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° | Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal. |
| M. le Maire | 2° | Délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. |
| M. le Maire | 3° | Constitution des commissions municipales et désignation de représentants auprès de divers établissements publics, associations et organismes extra-municipaux. |
| M. le Maire | 4° | Désignation - Commission d'Appel d'Offres. |
| M. le Maire | 5° | Désignation - Commission Délégations de Services Publics. |
| M. le Maire | 6° | Point retiré de l'Ordre du Jour. |
| M. le Maire | 7° | Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS. |
| M. le Maire | 8° | Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal. |
| M. le Maire | 9° | Frais de représentation de Monsieur le Maire. |
| M. le Maire | 10° | Formation des élus: modalités de répartition des crédits. |
| M. le Maire | 11° | Moyens informatiques des élus. |
| M. le Maire | 12° | Frais de fonctionnement des groupes d'élus. |
| | 13° | Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 17 avril 2014, à 18h02, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 11 avril 2014.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD (quitte au point 7), Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN (arrive au point 3), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER (arrive au point Divers 1), M. Jérémy ALDRIN.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (procuracion à M. Sébastien KOENIG)
- Mme Aurélie FILIPPETTI (procuracion à M. Dominique GROS)
- M. Jean-Louis LECOCQ (procuracion à M. Hacène LEKADIR)
- Mme Selima SAADI (procuracion à M. Thomas SCUDERI)
- M. Thierry JEAN (procuracion à M. Richard LIOGER)

Absent : M. Belkhir BELHADDAD (quitte au point 7)

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire indique :

- avoir reçu les notifications de constitution de groupe d'élus de :
 - Fiers d'être Messins - PS, PC, Société Civile,
 - Groupe d'Union de la Droite et du Centre,
 - Démocrates Centristes et Indépendants,
 - Europe Ecologie les Verts,
 - Rassemblement Bleu Marine pour Metz.
- que deux élus, Mme SINGER et M. ALDRIN, sont non-inscrits.

DCM N° 14-04-17-1 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Consécutivement à son installation, le Conseil Municipal est appelé à établir son règlement intérieur, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ledit règlement a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de l'assemblée délibérante et d'exercice de certaines règles impératives tenant notamment au droit d'expression ou d'organisation des débats.

Le projet tel que joint reprend dans ses grandes lignes le précédent règlement intérieur adopté en 2008.

Quelques clarifications et modifications sont toutefois proposées, portant notamment sur la dénomination et l'organisation des commissions, ou encore sur les modalités de déroulement des débats au sein de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer et à adopter son règlement intérieur, tel que joint au présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Metz joint en annexe.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET, M. Hacène LEKADIR, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absente au moment du vote : 1 : Mme Anne HOMMEL.

DCM N° 14-04-17-2 : Délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Alsace-Moselle, le Conseil Municipal de la Ville de Metz peut décider de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les compétences qui y sont énumérées.

L'article L.2122-23 du même code autorisant en outre la signature des décisions prises en application de ces compétences déléguées par un Adjoint ou Conseiller Municipal ayant reçu délégation du Maire, la bonne marche de l'administration communale commande donc à ce que ce dispositif soit également mis en œuvre.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il sera rendu mensuellement compte au Conseil Municipal de l'ensemble des décisions prises sur la base des délégations ainsi consenties.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DELEGUER** à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, la totalité des compétences énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, et lui permettant :
 1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
 2. De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; cette délégation est limitée à l'actualisation des tarifs créés par l'Assemblée délibérante et à la création de tout nouveau tarif d'un montant inférieur à 1 500 euros par jour et par emplacement ou par unité. Les tarifs ainsi fixés seront intégrés dans le tableau récapitulatif des tarifs municipaux adopté annuellement par le Conseil Municipal.

3. De procéder, dans les limites des autorisations budgétaires en cours, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts. La mise en œuvre de ces dispositions fera l'objet d'une délibération ultérieure ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt général telles que précisées aux articles L.210-1 et L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire et, d'user, le cas échéant, de toutes les voies de recours ;
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 500 euros pour toutes les garanties exclues des contrats d'assurances en cours ;

18. De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 15.000.000 euros ;
 21. D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme ;
 22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. La mise en œuvre de ces dispositions fera l'objet d'une délibération ultérieure ;
 23. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
 24. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, au titre de ses pouvoirs propres, à confier l'exercice de tout ou partie de ces compétences à un ou plusieurs Adjointes ou membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L.2122-18 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le respect des délégations accordées.

En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières lui ayant été déléguées seront prises suivant les mêmes modalités et aux mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

- **DE DIRE** que Monsieur le Maire rendra mensuellement compte au Conseil Municipal des décisions qui auront ainsi été prises en application de la présente délibération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima

SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Catherine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absente au moment du vote : 1 : Mme Anne HOMMEL.

DCM N° 14-04-17-3 : Constitution des commissions municipales et désignation de représentants auprès de divers établissements publics, associations et organismes extra-municipaux :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Outre les Commissions prévues par la réglementation, le Conseil Municipal peut procéder à la constitution de Commissions Municipales en vue de l'examen des affaires qui lui sont soumises et pour assurer la préparation des décisions qui lui incombent.

Dans ce cadre, il est proposé de constituer les principales commissions permanentes suivantes :

- Commission des Finances et des Ressources
- Commission Enfance et Education
- Commission Cohésion Sociale
- Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
- Commission Développement Durable
- Commission Affaires Culturelles
- Commission Sport et Jeunesse
- Commission Proximité et Cadre de Vie

Ces commissions s'ajoutent à celles précédemment constituées, figurant dans le document joint, et au sein desquelles il convient de renouveler les représentants du Conseil.

Par ailleurs, il y a lieu de procéder à la désignation de représentants auprès de divers établissements publics, associations et organismes extra-municipaux, dont la liste figure également en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CREER** les Commissions Municipales suivantes :
 - o Commission des Finances et des Ressources
 - o Commission Enfance et Education
 - o Commission Cohésion Sociale
 - o Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
 - o Commission Développement Durable
 - o Commission Affaires Culturelles
 - o Commission Sport et Jeunesse
 - o Commission Proximité et Cadre de Vie

- **DE PROCEDER** à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de ces commissions ainsi que dans l'ensemble des commissions et instances figurant dans les tableaux ci-annexés.

- **DE PROCEDER** à la désignation de représentants du Conseil Municipal pour les différents établissements publics, associations et autres organismes extra-municipaux dont les noms figurent dans les tableaux ci-annexés.

M. le Maire propose à l'assemblée que le vote concernant la composition des 8 principales commissions municipales et des représentations aient lieu au scrutin public.

La proposition est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 55 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 0 :

EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-3 :

A - COMMISSIONS MUNICIPALES

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

M. le Maire propose une suspension de séance.

Suspension de la séance à 18h44.

Reprise de la séance à 19h13.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-3 :

B - REPRESENTANTS ET DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE CERTAINS ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES EXTRA-MUNICIPAUX...

SAEML - UEM (Conseil d'Administration)

M. le Maire liste les élus qu'il propose pour être désignés au sein du Conseil d'Administration de la SAEML – UEM

M. Emmanuel LEBEAU propose sa candidature au Conseil d'Administration de la SAEML - UEM.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA LISTE DES ELUS QU'IL PROPOSE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 2 : Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-3 :

...ET ASSOCIATIONS

Association Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM)

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Pierre GANDAR, M. le Maire.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-3 :

Association Seniors Temps Libre

M. le Maire énonce les élus qu'il propose pour être désignés au sein de l'Association Seniors Temps Libre.

Mme Nathalie COLIN-OESTERLE propose sa candidature pour siéger au sein de l'Association Seniors Temps Libre.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA CANDIDATURE DE MME COLIN-OESTERLE : Rejetée à la majorité.

Voix contre : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix pour : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Abstentions : 6 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA LISTE DES ELUS QU'IL PROPOSE :
Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Abstentions : 6 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-3 :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ERS DEGRES

Ecole Gaston Hoffmann

M. le Maire propose la candidature de Mme Catherine MOREL pour représenter le Conseil Municipal au sein de l'école Gaston Hoffmann.

Mme Françoise GROLET propose sa candidature pour représenter le Conseil Municipal au sein de l'école Gaston Hoffmann.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA CANDIDATURE DE MME FRANCOISE GROLET : Rejetée à la majorité.

Voix contre : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix pour : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 11 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA CANDIDATURE DE MME CATHERINE MOREL : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 11 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-3 :

**REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES DES 2EME DEGRES**

LYCEE ROBERT SCHUMAN (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

M. le Maire propose la candidature de M. Jérémy ALDRIN en tant que membre suppléant.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA CANDIDATURE DE M. JEREMY ALDRIN : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-3 :

LYCEE DE LA COMMUNICATION (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. le Maire.

MEMBRES DES DIFFERENTS COMITES ET JURYS

JURY POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE CHAMPAGNE ET CREATION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACCEUIL DE LA PETITE ENFANCE A BORNAY (SECTEUR BORNAY EST)

M. le Maire signale qu'il y a lieu de procéder à des désignations par scrutin de liste, à la représentation à la proportionnelle. Il propose de procéder à un scrutin public.

Mme Marie-Jo ZIMMERMANN signale ne pas avoir déposé de liste et demande à avoir un titulaire et un suppléant.

Mme Françoise GROLET formule la même demande que Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

M. le Maire donne droit à la demande de Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA LISTE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-

OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 2 : Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

POUR L'ENSEMBLE DES REPRESENTATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DE LA DELIBERATION ET N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UN VOTE SPECIFIQUE AINSI QUE LA CREATION ET LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES, LA DELIBERATION EST : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 0 :

DCM N° 14-04-17-4 : Désignation - Commission d'Appel d'Offres :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Au sens de l'article 22 du code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3500 habitants telle que Metz, est présidée par le Maire ou son représentant et comprend « 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ».

L'élection des 5 membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de cet organe collégial qui intervient dans certaines procédures de passation des marchés publics, a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, sachant que si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

En cas de vacance, le remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres est opéré via le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ; le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, étant assuré par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier.

Il convient donc d'élire en conséquence les 5 membres titulaires et suppléants concernés.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la désignation des membres élus du Conseil Municipal au sein de la CAO au scrutin public.
- **DE PREVOIR** que le dépôt des listes des candidats se fera en cours de séance et remise entre les mains du Maire.
- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste de candidats présentée par M. Dominique GROS et Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.
- **DE CONSTATER**, à l'issue du vote, le résultat obtenu par la liste en présence, à savoir :
* M. Dominique GROS et Mme Marie-Jo ZIMMERMANN : 48 voix.
- **DE PROCLAMER** en conséquence élus :

	Liste	Liste	Liste	Liste
Titulaires	M. Jacques TRON M. Richard LIOGER M. Guy CAMBIANICA Mme Béatrice AGAMENNONE M. Julien HUSSON	/	/	/
Suppléants	M. Jean-Michel TOULOUZE M. Sébastien KOENIG Mme Agnès MIGAUD M. Jean-Louis LECOCQ Mme Caroline AUDOUY			
Suivants de liste	/	/	/	/

- **PRENDRE ACTE** que, conformément à l'article 22 – III du Code des marchés publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste, le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire étant alors assuré par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier.

M. le Maire propose à l'assemblée que les désignations se fassent au scrutin public et non secret comme l'autorise l'article L2121-21 du CGCT.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-4 :

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

M. le Maire propose à l'assemblée que le vote ait lieu au scrutin public à main levée.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M.

Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 2 : Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absente au moment du vote : 1 : Mme Nadia SEGHIR.

DCM N° 14-04-17-5 : Désignation - Commission Délégations de Services Publics :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Au sens de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission chargée de l'ouverture des plis dans le cadre des délégations de services publics est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, ainsi que de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires, sachant que les listes de candidats appelées à être déposées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il convient donc d'élire en conséquence les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants concernés.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la désignation des membres élus du Conseil Municipal au sein de la Commission Délégations de Services Publics au scrutin public.
- **DE PREVOIR** que le dépôt des listes des candidats se fera en cours de séance et remise entre les mains du Maire.
- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste de candidats présentée par M. Dominique GROS et Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.
- **DE CONSTATER**, à l'issue du vote, le résultat obtenu par la liste en présence, à savoir :
 - M. Dominique GROS et Mme Marie-Jo ZIMMERMANN : 48 voix.

- **DE PROCLAMER** en conséquence élus :

	Liste	Liste	Liste	Liste
Titulaires	Mme Patricia SALLUSTI M. Jean-Michel TOULOUZE Mme Marie-Anne ISLER-BEGUIN M. Belkhir BELHADDAD Mme Martine NICOLAS	/	/	/
Suppléants	M. Pierre GANDAR M. Thierry JEAN M. René DARBOIS M. Jacques TRON M. Julien HUSSON	/	/	/

M. le Maire propose, de nouveau, à l'assemblée que les désignations se fassent au scrutin public et non secret comme l'autorise l'article L2121-21 du CGCT.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-5 :

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

M. le Maire propose, également, à l'assemblée que le vote ait lieu au scrutin public à main levée.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M.

Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 2 : Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absente au moment du vote : 1 : Mme Nadia SEGHIR.

DCM N° 14-04-17-6 : POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

DCM N° 14-04-17-7 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

L'assemblée communale ayant été intégralement renouvelée le dimanche 30 mars 2014, il lui appartient de procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En vertu des articles R.123-7 et R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS est présidé par le Maire et comprend en nombre égal, au maximum :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal dont un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration doit en outre être fixé par délibération du Conseil Municipal sachant que jusqu'à présent, le nombre des représentants du Conseil Municipal de Metz au sein dudit Conseil d'Administration était de 8.

En application de l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, sont enfin réputés pourvus par les suivants de liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Aussi il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer la fixation du nombre des membres élus appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS à 8 et de procéder à l'élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 8 représentants concernés.

Mme Marie-Jo ZIMMERMANN demande une suspension de séance.

Suspension de la séance à 20h15.

Reprise de la séance à 20h26.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-7 :

M. le Maire indique qu'il y a lieu de désigner 3 Conseillers Municipaux chargés de remplir le rôle d'assesseurs.

Il invite les groupes « Groupe d'Union de la Droite et du Centre » et « Rassemblement Bleu Marine pour Metz » à désigner chacun 1 Conseiller Municipal. M. le Maire désigne le troisième Conseiller Municipal assesseur.

Sont désignés assesseurs : Mme Margaux ANTOINE-FABRY, M. Yves WENDLING et Mme Bérangère THOMAS.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE FIXER** le nombre des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS à 8.
- **DE PROCEDER** à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 8 représentants du Conseil Municipal.
- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt en séance des listes suivantes :
 - Fiers d'être Messins,
 - Droite et Centre,
 - Rassemblement Bleu Marine pour Metz,
 - Non-Inscrits.
- **DE CONSTATER** qu'à l'issue du vote, la répartition par liste des 8 sièges concernés s'établit comme suit :
 - Fiers d'être Messins : 39 voix ; 6 sièges,
 - Droite et Centre : 9 voix ; 1 siège,
 - Rassemblement Bleu Marine pour Metz : 4 voix ; 1 siège,
 - Non-inscrits : 2 voix ; 0 siège.
- **DE PROCLAMER** en conséquence élus :

	Fiers d'être Messins	Droite et Centre	Rassemblement Bleu Marine pour Metz
Titulaires	Mme Danielle BORI Mme Agnès MIGAUD Mme Myriam SAGRAFENA M. Raphaël PITTI Mme Catherine MOREL Mme Margaud ANTOINE-FABRY	M. Yves WENDLING	Mme Françoise GROLET
Suivants de liste	M. René DARBOIS M. Thomas SCUDERI	Mme Patricia ARNOLD Mme Nathalie COLIN-OESTERLE Mme Martine NICOLAS Mme Caroline AUDOUY M. Julien HUSSON M. Emmanuel LEBEAU M. Patrick THIL	M. Thierry GOURLOT Mme Bérandère THOMAS M. Jean-Michel ROSSION

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme

Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 1 : M. Belkhir BELHADDAD.

DCM N° 14-04-17-8 : Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Les dispositions des articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités et les conditions d'application des indemnités de fonction pouvant être perçues par les élus.

Il est ainsi proposé de fixer ces indemnités en-deçà des taux maximum prévus réglementairement pour le Maire et les Adjoints, soit 95 % de l'indice brut 1015 pour un maximum autorisé de 145 % pour le Maire et 43 % de l'indice brut 1015 pour un maximum autorisé de 66 % pour les adjoints.

En application des dispositions de l'article L 2123-24, un Conseiller ayant délégation du Maire pourra bénéficier d'une indemnité non plafonnée fixée à 21 % de l'indice brut 1015. Le montant des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués ne dépasse pas le crédit global prévu pour le Maire et les Adjoints.

En outre, il est proposé de fixer ces indemnités dans les limites prévues réglementairement pour les Conseillers Municipaux, soit 6 % de l'indice brut 1015.

Enfin, en application des dispositions de l'article 2123-22, il est proposé d'appliquer la majoration légale pour les villes chef-lieu de département et la majoration pour les communes attributaires de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE FIXER** le montant des indemnités de fonction suivant les taux prévus par la loi précitée :
- Indemnité du Maire : 95 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut : 1015)
- Indemnité d'un Adjoint : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut : 1015)
- Indemnité d'un Conseiller Délégué : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut : 1015)
- Indemnité d'un Conseiller Municipal : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut 1015)
- **D'APPLIQUER** une majoration de l'indemnité de fonction prévue pour un chef-lieu de département, soit 25 %, au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,
- **D'APPLIQUER** une majoration de l'indemnité de fonction pour les communes tributaires de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) au Maire et aux Adjoints.

Les indemnités de fonction seront versées à compter de la date d'installation de l'assemblée délibérante et d'entrée en fonction des élus.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET, M. Hacène LEKADIR, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Abstentions : 6 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prend pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 1 : M. Belkhir BELHADDAD.

DCM N° 14-04-17-9 : Frais de représentation de Monsieur le Maire :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux, reconnaissent au Maire un droit au remboursement des dépenses et frais qu'il est amené à supporter à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'accorder à Monsieur le Maire, le remboursement des dépenses et frais qu'il est amené à supporter à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune.

Ces frais de représentation seront pris en compte en intégralité sur la base des justificatifs. Les crédits correspondants sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** à Monsieur le Maire, le remboursement des dépenses et frais qu'il est amené à supporter à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la communes

Ces frais de représentation seront pris en compte en intégralité sur la base des justificatifs.

Les crédits correspondants sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI,

Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 1 : M. Belkhir BELHADDAD.

DCM N° 14-04-17-10 : Formation des élus: modalités de répartition des crédits :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux, reconnaissent un droit à la formation pour les élus locaux dans la limite d'un crédit équivalent à 20 % du montant total des indemnités de fonction.

Il est proposé au Conseil Municipal, à l'instar des frais de fonctionnement des groupes, de déterminer une répartition individuelle des crédits de formation entre chacun des élus, sur la base de 17 % du montant total des indemnités de fonction divisé par le nombre d'élus municipaux.

A titre d'information, pour l'année 2014, ce montant individuel s'évalue à 2.805 €.

Avec l'adoption de ce critère de répartition individuelle, ce montant constitue la somme maximale des crédits formation pouvant être engagée par un même élu au titre d'une même année.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE REPARTIR** les crédits annuels de formation des élus de manière individuelle, la base de calcul correspondant à 17 % du montant total des indemnités de fonction divisé par le nombre d'élus municipaux.
Le montant ainsi déterminé correspond au crédit maximum de formation pouvant être engagé par un même élu au titre d'une même année.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 1 : M. Belkhir BELHADDAD.

DCM N° 14-04-17-11 : Moyens informatiques des élus :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la Ville de Metz a mis en œuvre de nombreux projets d'administration électronique destinés à améliorer son fonctionnement et par conséquent, la qualité des services rendus aux citoyens.

L'accès et l'utilisation de ces nouvelles technologies nécessitent d'équiper les élus de moyens informatiques. L'article L2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise, à ce sujet, que l'assemblée délibérante peut définir les conditions de mise à disposition à ses membres élus, à titre individuel, des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires à l'échange d'informations sur les affaires relevant des compétences de la commune.

Conformément à ces dispositions, la Ville de Metz propose de fournir des moyens informatiques aux élus pour leur permettre d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées. Les élus ne pourront bénéficier que d'un équipement au titre de l'ensemble de leurs mandats électifs, et pourront renoncer à cette dotation s'ils sont déjà équipés par ailleurs. Ce matériel sera mis à leur disposition pendant la durée de leur mandat.

Le coût prévisionnel de l'opération est de l'ordre de 70000 € TTC déjà inscrit au budget 2014 de la Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI), service mutualisé entre la Ville de Metz et Metz Métropole.

L'assistance et la maintenance du matériel seront assurées dans les locaux de la DCSI, dans le cadre de son activité.

Il sera également proposé, à chaque élu qui le souhaite, l'attribution d'une adresse e-mail de type « nom@mairie-metz.fr ». Tous les messages arrivant sur cette adresse pourront être automatiquement redirigés vers l'adresse de la messagerie personnelle de l'élu, si celui-ci en fait la demande.

Une convention reprenant toutes ces conditions sera signée avec chaque élu.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

La mise à disposition de moyens informatiques aux élus pour leur permettre d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées.

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de « Mise à disposition des élus municipaux de matériel informatique ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre Metz-Métropole, la Ville de METZ et chaque élu, et à signer tout document se rapportant à cette opération.
- **D'ORDONNER** les exécutions budgétaires correspondantes.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia

ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 1 : M. Belkhir BELHADDAD.

DCM N° 14-04-17-12 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

En application de l'article L 2121- 28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider de mettre des locaux meublés à disposition des groupes d'élus et de financer leurs frais de fonctionnement administratif. Il peut également permettre le recrutement de collaborateurs de groupes d'élus dans la limite d'un volume de crédits égal au maximum à 30 % du montant annuel des indemnités versées aux élus.

Dans ce contexte, il est proposé d'affecter aux groupes d'élus municipaux des locaux meublés, situés dans l'immeuble communal 2-4-6 rue des Hauts de Sainte-Croix. Les modalités d'utilisation de ces locaux seront fixées par accord entre les présidents des groupes et le Maire.

Pour les autres frais de fonctionnement des groupes d'élus, hormis les frais de personnel, il est proposé d'attribuer un budget estimé sur la base des consommations antérieures, à hauteur de 15 000 euros. Cette somme correspondant au coût des télécommunications, des photocopies, de l'affranchissement du courrier et des fournitures de bureau, est répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe.

Enfin, il est proposé d'inscrire au budget de la ville les crédits nécessaires à l'affectation de personnel aux groupes d'élus, dans la limite de 25 % du montant total des indemnités versées chaque année aux élus municipaux, soit un volume inférieur au taux maximal de 30 % prévu par le CGCT.

Il est proposé de répartir cette somme de façon au prorata du nombre d'élus formant un groupe par rapport au nombre total de membres du conseil municipal (55).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AFFECTER** aux groupes d'élus municipaux des locaux meublés situés aux 2-4-6 rue des Hauts de Sainte-Croix,

- **DE FINANCER** les frais de fonctionnement administratif des groupes d'élus (non compris les charges de personnel) à hauteur de 15 000 €, cette somme étant répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe.
- **DE FINANCER** les frais de personnel affecté aux groupes d'élus dans la limite de 25 % du montant total des indemnités versées chaque année aux élus municipaux, tel qu'il est inscrit dans le dernier compte administratif, cette somme étant répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe.

AMENDEMENTS 1 ET 2 DEPOSES PAR M. PHILIPPE CASIN :

Lecture par M. Philippe CASIN de la proposition d'amendement 1.

Intervention de : M. Emmanuel LEBEAU.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE L'AMENDEMENT 1 : Rejeté à la majorité.

Voix contre : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix pour : 16 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 1 : M. Belkhir BELHADDAD.

Lecture par M. Philippe CASIN de la proposition d'amendement 2.

Intervention de : M. Emmanuel LEBEAU.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE L'AMENDEMENT 2 : Rejeté à la majorité.

Voix contre : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix pour : 16 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 1 : M. Belkhir BELHADDAD.

EXAMEN DU POINT DCM N° 14-04-17-12 :

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL,

Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 5 : Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Abstentions : 9 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

Absent au moment du vote : 1 : M. Belkhir BELHADDAD.

L'ordre du jour de la séance du 17 avril 2014 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h16.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Liste des représentations des membres du Conseil Municipal de la Ville de Metz.
 - ANNEXE 2 : Amendements de M. CASIN relatifs au point n°12.
-

P.V dressé le 24 avril 2014

Le Président de séance,



Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1



**REPRESENTATIONS DES
MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
VILLE DE METZ**

Conseil Municipal du 17 Avril 2014

SOMMAIRE

A - Commissions municipales

Commission des Finances et des Ressources	p. 6
Commission Enfance et Education	p. 6
Commission Cohésion Sociale	p. 6
Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme	p. 6
Commission Développement Durable	p. 6
Commission des Affaires Culturelles	p. 7
Commission Sport et Jeunesse	p. 7
Commission Proximité et Cadre de Vie	p. 7
Commission du Commerce et des Marchés	p. 7
Commission de Cession du Patrimoine	p. 7
Commission d'Indemnisation Amiable des Entreprises	p. 8
Commission Locale du Secteur Sauvigné	p. 8
Commission Communale des Impôts Directs	p. 8
Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées	p. 9

B - Représentants et délégués du Conseil Municipal auprès de certains établissements publics et organismes extra municipaux

Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)	p. 9
Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) (Assemblée Générale de l')	p. 9
Amis de la Maison de Retraite Sainte-Dominique (Conseil d'Etablissement des)	p. 9
Association Lorraine pour la Promotion des Handicapés Adultes (Conseil d'Administration de l')	p. 9
Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM)	p. 9
Comité Départemental de l'Accès au Droit	p. 9
Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain	p. 10
Conseil de Discipline de Recours	p. 10
Coopérative d'Etudes et de Gestion Immobilière du Bassin Lorrain (CEGIBL) (Société Départementale de Construction de Metz)	p. 10
Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Pompidou-Metz	p. 10
Etablissement Public de Coopération Culturelle METZ EN SCENES	p. 10
Licence d'Entrepreneur de Spectacles	p. 11
Metz Habitat Territoire OPH de Metz (Conseil d'Administration de)	p. 11
Office de Tourisme	p. 11
Pôle Européen de Santé	p. 11
Réseau Français des Villes santé de l'OMS	p. 11
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale METZ TECHNOPOLE (Conseil d'Administration de la)	p. 12
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale UEM (Conseil d'Administration de la)	p. 12
Société Publique Locale METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES	p. 12
Société Publique Locale SAREMM (Conseil d'administration de la)	p. 12
Syndicat Mixte de l'Orchestre National Philharmonie de Lorraine (Conseil d'Administration du)	p. 12

Et Associations

Agence de Développement Economique et de Promotion "Metz Métropole Développement"	p. 13
Aire Urbaine Metz - Thionville - Briey (Association)	p. 13
Amicale du Personnel Municipal (Comité de l')	p. 13
Association des Maîtres d'Ouvrages présentant des Réseaux de Chaleur (AMORCE)	p. 13
Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)	p. 13
Association Nationale des Elus en charge des sports (ANDES)	p. 13
Centre Départemental de l'Enfance (Conseil d'Administration du)	p. 13
Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM)	p. 13

EUREGIO (Association)	p. 13
Fédération Nationale des Communes pour la Culture (Conseil d'Administration de la)	p. 14
Films en Lorraine (Conseil d'Administration de l'Association)	p. 14
Fondation du Patrimoine	p. 14
Seniors Temps Libre (Association)	p. 14
Association de la Conférence Métropolitaine du Sillon Lorrain	p. 14
Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à secteur sauvegardé (Association Nationale des)	p. 14
Villes Universitaires de France (Association des)	p. 14

C - Représentants du Conseil Municipal auprès des organismes de l'enseignement public	
Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz (ESITC)	p. 14

D - Représentants du Conseil Municipal auprès des organismes de l'enseignement privé	
Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'Ecole de la "Miséricorde"	p. 15
Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'Institut de la Salle	p. 15

E - Représentants du Conseil Municipal dans les établissements scolaires des 1ers degrés

Quartier de Devant-Les-Ponts	
Primaire les Quatre Bornes	p. 15
Maternelle les Quatre Bornes	p. 15
Primaire Château Aumiot	p. 15
Maternelle Le Trimazo	p. 15
Maternelle l'Arbre Roux	p. 15
Quartier de la Patrotte / Metz-Nord	
Primaire Jean Moulin	p. 15
Maternelle La Flûte Enchantée	p. 16
Primaire Chemin de la Moselle (Michel COLUCCI)	p. 16
Maternelle Chemin de la Moselle (Michel COLUCCI)	p. 16
Les Isles	
Primaire Fort Moselle (y compris classes pour handicapés)	p. 16
Maternelle du Fort Moselle	p. 16
Primaire d'Application Les Isles	p. 16
Maternelle Les Isles	p. 16
Ancienne Ville	
Primaire Application Claude Debussy - Jacques Prévert	p. 16
Maternelle Application Chanteclair	p. 16
Primaire Sainte-Eucaire	p. 17
Maternelle Application Saint-Eucaire	p. 17
Bellevaux	
Primaire Bellevaux Emilie du Chatelet	p. 17
Primaire Application Jean Monnet	p. 17
Maternelle Le Pré Vert	p. 17
Maternelle Clair Matin	p. 17
Maternelle La Volière	p. 17
Plantières-Queuleu	
Primaire Plantières	p. 17
Maternelle L'Ile aux Enfants	p. 17
Primaire Queuleu (D. Macherez)	p. 18
Maternelle Les Petits Poucets	p. 18
Primaire Jean Burger	p. 18
Maternelle Les Roitelets	p. 18
Maternelle Le Pigeonnier	p. 18
Metz-Centre	
Maternelle Saint-Martin	p. 18

Primaire Notre Dame	p. 18
Ecole Gaston Hoffmann	p. 18
Maternelle Saint-Maximin	p. 18
Nouvelle Ville	
Primaire Application Sainte-Thérèse	p. 19
Maternelle Jean Morette	p. 19
Sablon	
Primaire Auguste Prost	p. 19
Maternelle Le Cavalier Bleu (Sente à My)	p. 19
Primaire Le Graouilly	p. 19
Maternelle les Acacias	p. 19
Primaire De La Seille	p. 19
Maternelle Au Pommier Rose	p. 19
Maternelle Les Plantes	p. 19
Magny	
Primaire Les Pépinières	p. 20
Maternelle Les Coccinelles	p. 20
Primaire Magny Plaine	p. 20
Maternelle La Moineaudière	p. 20
Primaire Vincent Van Gogh	p. 20
Vallières-les-Bordes	
Primaire La Corchade	p. 20
Maternelle Les Sources	p. 20
Primaire Le Val	p. 20
Maternelle Les Chardonnerets	p. 20
Primaire des Hauts de Vallières	p. 21
Maternelle des Hauts de Vallières	p. 21
Primaire Les Bordes	p. 21
Maternelle Les Peupliers	p. 21
Borny-Grigy	
Primaire Jules Verne	p. 21
Maternelle le Domaine Fleuri	p. 21
Maternelle Les Primevères	p. 21
Maternelle Arc en Ciel	p. 21
Primaire Erckmann Chatrian I	p. 21
Primaire Erckmann Chatrian II	p. 21
Maternelle Les Joyeux Pinsons	p. 22
Maternelle Les Mésanges	p. 22
Primaire Maurice Barrès I et II	p. 22
Maternelle La Roselière	p. 22
Maternelle Les Myosotis	p. 22
Primaire Louis Pergaud	p. 22
La Grange aux Bois	
Primaire Jean de la Fontaine	p. 22
Maternelle La Clairière	p. 22
Maternelle Symphonie	p. 22
Primaire Pilâtre de Rozier	p. 22
Ecole de Plein Air de Landonvillers	
Ecole de Plein Air de Landonvillers	p. 23

E - Représentants du Conseil Municipal dans les établissements scolaires des 2ème degrés	
Collège Jean Rostand	p. 23
Lycée Fabert (Lycée Polyvalent Régional)	p. 23
Lycée Louis de Cormontaigne (Lycée Polyvalent Régional)	p. 23
Collège Arsenal	p. 23
Collège Taison	p. 23
Collège Jules Lagneau	p. 24
Collège Philippe de Vigneulles	p. 24
Lycée Robert Schuman (Lycée Polyvalent Régional)	p. 24
Lycée du Commerce et de la Distribution René Cassin (Lycée Professionnel Régional)	p. 24
Collège Barbot	p. 24
Collège Georges de la Tour	p. 24

Lycée Georges de la Tour (Lycée Polyvalent Régional)	p. 24
Collège Rabelais	p. 25
Collège Paul Verlaine	p. 25
Lycée Louis Vincent (Lycée Polyvalent Régional)	p. 25
Lycée Alain Fournier (Lycée Professionnel Régional)	p. 25
Collège Les Hauts de Blémont	p. 25
Collège Paul Valéry	p. 25
Lycée Jean-Victor Poncelet (Lycée Professionnel Régional)	p. 25
Lycée Hôtelier Raymond Mondon (Lycée Professionnel Régional)	p. 26
Lycée de la Communication (Lycée Polyvalent Régional)	p. 26

F - Membres des différents Comités et Jurys

Jury du prix Gaston Hoffmann	p. 26
Comité de Jumelage	p. 26
Comité de jumelage Metz-Djambala	p. 26
Commission de la charte de l'Amitié entre la Ville de Metz et le Comité Civil de la Ville d'Alep	p. 26
Jury pour le projet de reconstruction du centre Champagne et création d'un équipement multi-accueil de la petite enfance à Borny (secteur Borny Est)	p. 27

A - Commissions municipales**1 - Commission des Finances et des Ressources****PRESIDENT : M. LE MAIRE ou M. Jérémy ALDRIN**

Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Gilbert KRAUSENER	1 - Hacène LEKADIR
2 - Isabelle KAUCIC	2 - Nathalie DE OLIVEIRA
3 - Jean-Michel TOULOUZE	3 - Thierry JEAN
4 - Doan TRAN	4 - Bernard HEULLUY
5 - Philippe CASIN	5 - Françoise FERRARO
6 - Emmanuel LEBEAU	6 - Nathalie COLIN-OESTERLE
7 - Jean-Michel ROSSION	7 - Françoise GROLET

2 - Commission Enfance et Education**PRESIDENT : M. LE MAIRE ou Mme Danielle BORI**

Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Myriam SAGRAFENA	1 - Patrice NZIHOU
2 - Anne HOMMEL	2 - Nathalie DE OLIVEIRA
3 - Thomas SCUDERI	3 - Bernard HEULLUY
4 - Françoise FERRARO	4 - Catherine MOREL
5 - Hanifa GUERMITI	5 - Raphaël PITTI
6 - Nathalie COLIN-OESTERLE	6 - Patricia ARNOLD
7 - Christine SINGER	7 - Jérémy ALDRIN

3 - Commission Cohésion Sociale**PRESIDENT : M. LE MAIRE ou Mme Selima SAADI**

Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Patricia SALLUSTI	1 - Nadia SEGHIR
2 - Raphaël PITTI	2 - Marie-Anne ISLER BEGUIN
3 - Agnès MIGAUD	3 - Anne HOMMEL
4 - Catherine MOREL	4 - Patrice NZIHOU
5 - Danielle BORI	5 - Jean-Michel TOULOUZE
6 - Françoise GROLET	6 - Thierry GOURLOT
7 - Yves WENDLING	7 - Nathalie COLIN-OESTERLE

4 - Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme**PRESIDENT : M. LE MAIRE ou M. Richard LIOGER**

Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Pierre GANDAR	1 - Hacène LEKADIR
2 - Guy CAMBIANICA	2 - Daniel PLANCHETTE
3 - Gilbert KRAUSENER	3 - Jean-Louis LECOCQ
4 - René DARBOIS	4 - Doan TRAN
5 - Patricia SALLUSTI	5 - Jacques TRON
6 - Françoise GROLET	6 - Jean-Michel ROSSION
7 - Emmanuel LEBEAU	7 - Julien HUSSON

5 - Commission Développement Durable**PRESIDENT : M. LE MAIRE ou Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN**

Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Jean-Louis LECOCQ	1 - Jacques TRON
2 - René DARBOIS	2 - Marilyn MOLINET
3 - Béatrice AGAMENNONE	3 - Patrice NZIHOU
4 - Guy CAMBIANICA	4 - Catherine MOREL
5 - Doan TRAN	5 - Nathalie DE OLIVEIRA
6 - Bérangère THOMAS	6 - Jean-Michel ROSSION
7 - Martine NICOLAS	7 - Caroline AUDOUY

6 - Commission des Affaires Culturelles

PRESIDENT : M. LE MAIRE ou M. Hacène LEKADIR	
Membres titulaires	Membres suppléants
1 - William SCHUMAN	1 - René DARBOIS
2 - Margaud ANTOINE FABRY	2 - Béatrice AGAMENNONE
3 - Doan TRAN	3 - Christine AGUASCA
4 - Thomas SCUDERI	4 - Anne HOMMEL
5 - Marilyn MOLINET	5 - Daniel PLANCHETTE
6 - Martine NICOLAS	6 - Patricia ARNOLD
7 - Patrick THIL	7 - Marie-Jo ZIMMERMANN

7 - Commission Sport et Jeunesse

PRESIDENT : M. LE MAIRE ou M. Belkhir BELHADDAD	
Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Margaud ANTOINE FABRY	1 - Danielle BORI
2 - Selima SAADI	2 - Marie RIBLET
3 - Thomas SCUDERI	3 - Nadia SEGHIR
4 - Jacques TRON	4 - Marie-Anne ISLER-BEGUIN
5 - Daniel PLANCHETTE	5 - Agnès MIGAUD
6 - Patricia ARNOLD	6 - Yves WENDLING
7 - Julien HUSSON	7 - Caroline AUDOUY

8 - Commission de Proximité et Cadre de Vie

PRESIDENT : M. LE MAIRE ou M. Sébastien KOENIG	
Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Thomas SCUDERI	1 - Patrice NZIHOU
2 - Christine AGUASCA	2 - Françoise FERRARO
3 - Jean-Louis LECOCQ	3 - Hanifa GUERMITI
4 - Béatrice AGAMENNONE	4 - Selima SAADI
5 - Nathalie DE OLIVEIRA	5 - Jacques TRON
6 - Thierry GOURLOT	6 - Bérangère THOMAS
7 - Caroline AUDOUY	7 - Martine NICOLAS

9 - Commission du Commerce et des Marchés

PRESIDENT : M. LE MAIRE ou Mme Patricia SALLUSTI	
Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Pierre GANDAR	1 - Thierry JEAN
2 - Bernard HEULLUY	2 - Marie RIBLET
3 - Gilbert KRAUSENER	3 - Guy CAMBIANICA
4 - Daniel PLANCHETTE	4 - Sébastien KOENIG
5 - Jean-Michel ROSSION	5 - Françoise GROLET
6 - Emmanuel LEBEAU	6 - Julien HUSSON

10 - Commission de Cession du Patrimoine

PRESIDENT : M. LE MAIRE ou M. Gilbert KRAUSENER	
Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Patricia SALLUSTI	1 - Thierry JEAN
2 - Jean-Michel TOULOUZE	2 - Isabelle KAUCIC
3 - Marie RIBLET	3 - Selima SAADI
4 - Richard LOGER	4 - René DARBOIS
5 - Martine NICOLAS	5 - Caroline AUDOUY
6 - Bérangère THOMAS	6 - Thierry GOURLOT

11 - Commission d'Indemnisation Amiable des Entreprises

2 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Thierry JEAN	1 - Jean-Michel TOULOUZE
2 - Patricia SALLUSTI	2 - Guy CAMBIANICA

12 - Commission Locale du Secteur Sauvegardé

M. le Maire	
4 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Pierre GANDAR	1 - Richard LIOGER
2 - Hacène LEKADIR	2 - William SCHUMAN
3 - Thomas SCUDERI	3 - Guy CAMBIANICA
4 - Isabelle KAUCIC	4 - Patricia SALLUSTI

13 - Commission Communale des Impôts Directs

Liste de 32 noms (Commissaires) soumise à la Direction des Services Fiscaux qui choisira parmi celle-ci 8 titulaires et suppléants pour composer la liste définitive de cette Commission.

Président : Le Maire ou son représentant + 15 Conditions : = + de 25 ans 2 titulaires et 2 suppléants au moins domiciliés en dehors de la commune

Représentation équitable au titre de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB), de la taxe foncière des propriétés non bâties (TFNB) et de la contribution foncière des entreprises (CFE).

PRESIDENT : M. LE MAIRE ou son représentant + 15	
Membres titulaires	Membres suppléants
1 - Bernard HEULLUY	17 - Gilbert KRAUSENER
2 - Marie RIBLET	18 - Patrice NZIHOU
3 - Jean-Louis LECOCQ	19 - Françoise FERRARO
4 - Jean-Michel TOULOUZE	20 - Hanifa GUERMITI
5 - Isabelle KAUCIC	21 - Jacques TRON
6 - Danielle BORI	22 - Anne HOMMEL
7 - Selima SAADI	23 - Nadia SEGHIR
8 - Thierry JEAN	24 - Hacène LEKADIR
9 - Belkhir BELHADDAD	25 - Raphaël PITTI
10 - Patricia SALLUSTI	26 - Béatrice AGAMENNONE
11 - Guy CAMBIANICA	27 - Nathalie DE OLIVEIRA
12 - Marie-Anne ISLER BEGUIN	28 - Martine NICOLAS
13 - Emmanuel LEBEAU	29 - Françoise GROLET
14 - Jean-Michel ROSSION	30-
15 -	31-
16 -	32-

14 - Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

6 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Jean-Louis LECOCQ	1 - Isabelle KAUCIC
2 - Agnès MIGAUD	2 - Bernard HEULLUY
3 - Catherine MOREL	3 - Margaud ANTOINE FABRY
4 - Guy CAMBIANICA	4 - Nathalie DE OLIVEIRA
5 - Caroline AUDOUY	5 - Martine NICOLAS
6 - Thierry GOURLOT	6 - Bérangère THOMAS

**B - Représentants et Délégués du Conseil Municipal
auprès de certains établissements publics et organismes extra-municipaux****1 - Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)**

2 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - René DARBOIS	1 - Catherine MOREL
2 - Nadia SEGHIR	2 - Jacques TRON

2 - Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM)

6 Membres	
1 - René DARBOIS	
2 - Guy CAMBIANICA	
3 - Selima SAADI	
4 - Marie RIBLET	
5 - Richard LIOGER	
6 - Thierry JEAN	

3 - Conseil d'Etablissement des Amis de la Maison de Retraite Saint-Dominique

1 Membre
1 - Agnès MIGAUD

4 - Conseil d'Administration de l'Association Lorraine pour la Promotion des Handicapés Adultes

2 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Agnès MIGAUD	1 - Marie RIBLET
2 - Catherine MOREL	2 - Jean-Louis LECOCQ

5 - Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM)

1 Membre
1 - Selima SAADI

6 - Comité Départemental de l'Accès au Droit

1 - Philippe CASIN

7 - Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain**3 Membres**

- 1 - Le Maire ou son représentant - Pierre GANDAR
- 2 - Un représentant de l'Administration -
- 3 - Un représentant de l'O.T. de Metz-Cathédrale -

8 - Conseil de Discipline de Recours**1 Membre**

- 1 - Isabelle KAUCIC

9 - Coopérative d'Etudes et de Gestion Immobilière du Bassin Lorrain (CEGIBL) (Société Départementale de Construction de Metz)**1 Membre**

- 1 - Richard LIOGER

10 - EPCC Centre Pompidou-Metz**2 Membres**

M. le Maire (membre de droit) ou son représentant

Titulaire	Suppléant
1 - William SCHUMAN	1 - Hacène LEKADIR

11 - Etablissement Public de Coopération Culturelle METZ EN SCENES**1) Membre de droit**

M. le Maire ou son représentant en qualité de Maire de la commune siège de l'établissement.

7 Membres

Titulaires	Suppléants
1 - Hacène LEKADIR	1 - Philippe CASIN
2 - William SCHUMAN	2 - Raphaël PITTI
3 - Margaud ANTOINE FABRY	3 - Nathalie DE OLIVEIRA
4 - Marylin MOLINET	4 - Danielle BORI
5 - Patricia SALLUSTI	5 - Jean-Michel TOULOUZE
6 - Patrick THIL	6 - Martine NICOLAS
7 - Bérange THOMAS	7 - Françoise GROLET

12 - Licence d'Entrepreneur de Spectacles**1 Membre**

1 - Hacène LEKADIR

13 - Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire (OPH)**6 Membres**

1 - Isabelle KAUCIC

2 - Gilbert KRAUSENER

3 - Jean-Michel TOULOUZE

4 - Françoise FERRARO

5 - Patrice NZIHOU

6 - Selima SAADI

2 élus autre collectivité

1 - Jacques CLEMENT

2 - Frédéric NAVROT

1 Membre

1 - Marc MENEL

5 personnes qualifiées

1 - Anne-Noëlle QUILLLOT

2 - Christine PEPPOLONI

3 - Thierry DEGLIN

4 - Serge RAMON

5 - Ilbili GUNGOR

14 - Office de Tourisme**11 délégués**

1 - Pierre GANDAR

2 - Patricia SALLUSTI

3 - Agnès MIGAUD

4 - Nathalie DE OLIVEIRA

5 - Bernard HEULLUY

6 - Jean-Louis LECOCQ

7 - Thomas SCUDERI

8 - Daniel PLANCHETTE

9 - Martine NICOLAS

10 - Bérangère THOMAS

11 - Thierry JEAN

15 - Pôle Européen de Santé**1 Membre**

1 - Catherine MOREL

16 - Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**1 Membre**

1 - Marie-Anne ISLER BEGUIN

17 - Conseil d'Administration de la SAEML METZ TECHNOPOLE**3 Membres**

- 1 - Thierry JEAN
- 2 - Marie-Anne ISLER BEGUIN
- 3 - Gilbert KRAUSENER

18 - SAEML - UEM (Conseil d'Administration)**6 Membres**

- 1 - Dominique GROS
- 2 - Richard LIOGER
- 3 - René DARBOIS
- 4 - Belkhir BELHADDAD
- 5 - Thierry JEAN
- 6 - Daniel PLANCHETTE

19 - SPL "METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES"**4 Membres**

- 1 - Dominique GROS
- 2 - Pierre GANDAR
- 3 - Richard LIOGER
- 4 - Thierry JEAN

Comité stratégique de "METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES"**Membres de droit**

- | | |
|-------------|-----------|
| M. le Maire | M. le DGS |
|-------------|-----------|

20 - CA de la SA Publique Locale SAREMM**4 Membres**

- 1 - Richard LIOGER
- 2 - Pierre GANDAR
- 3 - Marie-Anne ISLER BEGUIN
- 4 - Selima SAADI

21 - Conseil d'Administration du Syndicat Mixte de l'Orchestre National Philharmonie de Lorraine**7 Membres**

Titulaires	Suppléants
1 - Hacène LEKADIR	1 - Patricia SALLUSTI
2 - Gilbert KRAUSENER	2 - Raphaël PITTI
3 - Nathalie DE OLIVEIRA	3 - Françoise FERRARO
4 - Thomas SCUDERI	4 - Thierry JEAN
5 - Danielle BORI	5 - Agnès MIGAUD
6 - Patrick THIL	6 - Martine NICOLAS
7 - Bérandère THOMAS	7 - Françoise GROLET

Et Associations

1 - Agence de Développement Economique et de Promotion "Metz Métropole Développement "

3 Membres

1 - Belkhir BELHADDAD
2 - Thierry JEAN
3 - Doan TRAN

2 - Association Aire Urbaine Metz - Thionville - Briey

1 Membre

1 - Guy CAMBIANICA

3 - Comité de l'Amicale du Personnel Municipal

1 Membre

1 - Isabelle KAUCIC

4 - Association des Maîtres d'Ouvrages présentant des Réseaux de Chaleur (AMORCE)

1 Membre

1 - René DARBOIS

5 - Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)

1 Membre

1 - Margaud ANTOINE FABRY

6 - ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)

1 Membre

1 - Belkhir BELHADDAD

7 - CA du Centre Départemental de l'Enfance

1 Membre

1 - Myriam SAGRAFENA

8 - Association Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM)

1 Membre

1 - Pierre GANDAR

9 - Association EUREGIO

1 Membre

Titulaire	Suppléant
1 - Doan TRAN	1 - Nathalie DE OLIVEIRA

10 - Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes pour la Culture

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Hacène LEKADIR	1 - William SCHUMAN

11 - CA de l'Association "Films en Lorraine"

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 - Doan TRAN	1 - Thomas SCUDERI

12 - Fondation du Patrimoine

1 Membre
1 - Richard LIOGER

13 - Association Seniors Temps Libre

2 Membres
1 - Jean-Louis LECOCQ
2 - Agnès MIGNAUD

14 - Association de la Conférence Métropolitaine du Sillon Lorrain

2 Membres
1 - Gilbert KRAUSENER
2 - Doan TRAN

15 - Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à secteur sauvegardé

1 Membre
1 - Pierre GANDAR

16 - Association des Villes Universitaires de France

1 Membre
1 - Nadia SEGHIR

C - Représentants du Conseil Municipal auprès des organismes de l'enseignement public

1 - Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz (ESITC)

1 Membre
1 - Jacques TRON

**D - Représentants du Conseil Municipal auprès des organismes
de l'enseignement privé**

1 - Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'Ecole de la "Miséricorde"

1 Membre

1 - Christine AGUASCA

2 - Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'Institut de la Salle

1 Membre

1 - Agnès MIGAUD

**E - Représentants du Conseil Municipal dans les établissements
scolaires des 1ers degrés**

1 - DEVANT-LES-PONTS

Primaire Les Quatre Bornes

Membre

1 - Margaud ANTOINE FABRY

Maternelle Les Quatre Bornes

Membre

1 - Margaud ANTOINE FABRY

Primaire Château Aumiot

Membre

1 - Daniel PLANCHETTE

Maternelle Le Trimazo

Membre

1 - Daniel PLANCHETTE

Maternelle l'Arbre Roux

Membre

1 - Doan TRAN

2 - PATROTTE METZ-NORD

Primaire Jean Moulin

Membre

1 - Françoise FERRARO

Maternelle La Flûte Enchantée

Membre

1 - Françoise FERRARO

Primaire Chemin de la Moselle (Michel COLUCCI)

Membre

1 - Christine AGUASCA

Maternelle Chemin de la Moselle (Michel COLUCCI)

Membre

1 - Christine AGUASCA

3 - LES ILES

Primaire Fort Moselle (y compris classes pour handicapés)

Membre

1 - Catherine MOREL

Maternelle du Fort Moselle

Membre

1 - Jean-Louis LECOCQ

Primaire d'Application Les Isles

Membre

1 - Hacène LEKADIR

Maternelle Les Isles

Membre

1 - Margaud ANTOINE FABRY

4 - ANCIENNE VILLE

Primaire Application Claude Debussy - Jacques Prévert

Membre

1 - René DARBOIS

Maternelle Application Chanteclair

Membre

1 - René DARBOIS

Primaire Saint-Eucaire

Membre

1 - Marie-Anne ISLER BEGUIN

Maternelle Application Saint-Eucaire

Membre

1 - Martine NICOLAS

5 - BELLECROIX

Primaire Bellecroix Emilie du Chatelet

Membre

1 - Patrice NZIHOU

Primaire Application Jean Monnet

Membre

1 - Patrice NZIHOU

Maternelle Le Pré Vert

Membre

1 - Isabelle KAUCIC

Maternelle Clair Matin

Membre

1 - Patricia ARNOLD

Maternelle La Volière

Membre

1 - Patricia ARNOLD

6 - PLANTIERES-QUEULEU

Primaire Plantières

Membre

1 - Patricia SALLUSTI

Maternelle L'Ile aux Enfants

Membre

1 - Selima SAADI

Primaire rue Camille Hilaire (D. Macherez)

Membre
1 - Thomas SCUDERI

Maternelle Les Petits Poucets

Membre
1 - Nadia SEGHIR

Primaire Jean Burger

Membre
1 - Nathalie DE OLIVEIRA

Maternelle Les Roitelets

Membre
1 - Yves WENDLING

Maternelle Le Pigeonnier

Membre
1 - Patricia SALLUSTI

7 - METZ-CENTRE

Maternelle Saint-Martin

Membre
1 - Martine NICOLAS

Primaire Notre Dame

Membre
1 - Margaud ANTOINE FABRY

Ecole Gaston Hoffmann

Membre
1 - Catherine MOREL

Maternelle Saint-Maximin

Membre
1 - Margaud ANTOINE FABRY

8 - NOUVELLE VILLE**Primaire Application Sainte-Thérèse****Membre**

1 - Sébastien KOENIG

Maternelle Jean Morette**Membre**

1 - Sébastien KOENIG

9 - SABLON**Primaire Auguste Prost****Membre**

1 - Catherine MOREL

Maternelle Le Cavalier Bleu (Sente à My)**Membre**

1 - Bernard HEULLUY

Primaire Le Graouilly**Membre**

1 - Bernard HEULLUY

Maternelle Les Acacias**Membre**

1 - Christine SINGER

Primaire De La Seille**Membre**

1 - Thomas SCUDERI

Maternelle Au Pommier Rose**Membre**

1 - Nadia SEGHIR

Maternelle Les Plantes**Membre**

1 - Selima SAADI

10 - MAGNY

Primaire Les Pépinières

Membre
1 - Nathalie DE OLIVEIRA

Maternelle Les Coccinelles

Membre
1 - Nathalie DE OLIVEIRA

Primaire Magny Plaine

Membre
1 - Nathalie DE OLIVEIRA

Maternelle La Moineaudière

Membre
1 - Marie-Jo ZIMMERMANN

Primaire Vincent Van Gogh

Membre
1 - Emmanuel LEBEAU

11 - VALLIERES-LES-BORDES

Primaire La Corchade

Membre
1 - Isabelle KAUCIC

Maternelle Les Sources

Membre
1 - Jean-Michel TOULOUZE

Primaire Le Val

Membre
1 - Gilbert KRAUSENER

Maternelle Les Chardonnerets

Membre
1 - Anne HOMMEL

Primaire des Hauts de Vallières

Membre

1 - Jean-Michel TOULOUZE

Maternelle des Hauts de Vallières

Membre

1 - Jean-Michel TOULOUZE

Primaire Les Bordes

Membre

1 - Catherine MOREL

Maternelle Les Peupliers

Membre

1 - Nathalie COLIN-OESTERLE

12 - BORNY-GRIGY

Primaire Jules Verne

Membre

1 - Hanifa GUERMITI

Maternelle le Domaine Fleuri

Membre

1 - Patrice NZIHOU

Maternelle Les Primevères

Membre

1 - Hanifa GUERMITI

Maternelle Arc en Ciel

Membre

1 - Hanifa GUERMITI

Primaire Erckmann Chatrian I

Membre

1 - Jean-Michel TOULOUZE

Primaire Erckmann Chatrian II

Membre

1 - Patrice NZIHOU

Maternelle Les Joyeux Pinsons

Membre

1 - Patrice NZIHOU

Maternelle Les Mésanges

Membre

1 - Christine SINGER

Primaire Maurice Barrès I et II

Membre

1 - Yves WENDLING

Maternelle La Roselière

Membre

1 - Belkhir BELHADDAD

Maternelle Les Myosotis

Membre

1 - Thomas SCUDERI

Primaire Louis Pergaud

Membre

1 - Hanifa GUERMITI

13 - LA GRANGE AUX BOIS

Primaire Jean de la Fontaine

Membre

1 - Marie RIBLET

Maternelle La Clairière

Membre

1 - Belkhir BELHADDAD

Maternelle Symphonie

Membre

1 - Belkhir BELHADDAD

Primaire Pilâtre de Rozier

Membre

1 - Jean-Michel TOULOUZE

14 - ECOLE DE PLEIN AIR DE LANDONVILLERS**Ecole de Plein Air de Landonvillers****Membre**

1 - Danielle BORI

E - Représentants du Conseil Municipal dans les établissements scolaires des 2ème degrés

Le 1er des membres nommés fait partie de la Commission Permanente

1 - COLLEGE JEAN ROSTAND**3 Membres**

Titulaires	Suppléants
1 - Françoise FERRARO	1 - Daniel PLANCHETTE
2 - Jean-Louis LECOCQ	2 - Doan TRAN
3 - Béatrice AGAMENNONE	3 -

2 - LYCEE FABERT (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)**3 Membres**

Titulaires	Suppléants
1 - Margaud ANTOINE FABRY	1 - Daniel PLANCHETTE
2 - Jacques TRON	2 - Jean-Louis LECOCQ
3 - Jean-Michel TOULOUZE	3 -

3 - LYCEE LOUIS DE CORMONTAIGNE (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)**3 Membres**

Titulaires	Suppléants
1 - Daniel PLANCHETTE	1 - Jacques TRON
2 - Françoise FERRARO	2 - Christine AGUASCA
3 - Jean-Louis LECOCQ	3 - Patricia ARNOLD

4 - COLLEGE ARSENAL**2 Membres**

Titulaires	Suppléants
1 - Doan TRAN	1 - Françoise FERRARO
2 - Jacques TRON	2 -

5 - COLLEGE TAISON**2 Membres**

Titulaires	Suppléants
1 - Marie-Anne ISLER BEGUIN	1 - Hacène LEKADIR
2 - Margaud ANTOINE FABRY	2 - Daniel PLANCHETTE

6 - COLLEGE JULES LAGNEAU

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Isabelle KAUCIC	1 - Hanifa GUERMITI
2 - Patricia SALLUSTI	2 - Guy CAMBIANICA
3 - Patrice NZIHOU	3 - Patricia ARNOLD

7 - COLLEGE PHILIPPE DE VIGNEULLES

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Patricia SALLUSTI	1 - Marie RIBLET
2 - Thomas SCUDERI	2 - Catherine MOREL
3 - Danielle BORI	3 - Nathalie COLIN-OESTERLE

8 - LYCEE ROBERT SCHUMAN (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Hanifa GUERMITI	1 - Belkhir BELHADDAD
2 - Anne HOMMEL	2 - Isabelle KAUCIC
3 - Jacques TRON	3 - Jérémy ALDRIN

9 - LYCEE DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION RENE CASSIN (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Marie RIBLET	1 - Françoise FERRARO
2 - Jean-Louis LECOCQ	2 - Marylin MOLINET
3 - Christine AGUASCA	3 - Marie RIBLET

10 - COLLEGE BARBOT

2 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Bernard HEULLUY	1 - Sébastien KOENIG
2 - Marie-Anne ISLER BEGUIN	2 - William SCHUMAN

11 - COLLEGE GEORGES DE LA TOUR

2 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Bernard HEULLUY	1 - Pierre GANDAR
2 - Marie-Anne ISLER BEGUIN	2 - Raphaël PITTI

12 - LYCEE GEORGES DE LA TOUR (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Bernard HEULLUY	1 - Patricia SALLUSTI
2 - Nathalie DE OLIVEIRA	2 - Selima SAADI
3 - Sébastien KOENIG	3 - Yves WENDLING

13 - COLLEGE RABELAIS

2 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Catherine MOREL	1 - Nadia SEGHIR
2 - Sélima SAADI	2 - Thomas SCUDERI

14 - COLLEGE PAUL VERLAINE

2 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Nathalie DE OLIVEIRA	1 - Bernard HEULLUY
2 - William SCHUMAN	2 - Pierre GANDAR

15 - LYCEE LOUIS VINCENT (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Bernard HEULLUY	1 - Jean-Louis LECOCQ
2 - Raphaël PITTI	2 - Thomas SCUDERI
3 - René DARBOIS	3 - Caroline AUDOUY

16 - LYCEE ALAIN FOURNIER (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Agnès MIGAUD	1 - Nathalie DE OLIVEIRA
2 - Bernard HEULLUY	2 - Guy CAMBIANICA
3 - Catherine MOREL	3 - Christine SINGER

17 - COLLEGE LES HAUTS DE BLEMONT

2 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Patrice NZIHOU	1 - Hanifa GUERMITI
2 - Jean-Michel TOULOUZE	2 - Belkhir BELHADDAD

18 - COLLEGE PAUL VALERY

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Danielle BORI	1 - Marie RIBLET
2 - Patricia SALLUSTI	2 - Hacène LEKADIR
3 - Belkhir BELHADDAD	3 - Nathalie COLIN-OESTERLE

19 - LYCEE JEAN-VICTOR PONCELET (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Myriam SAGRAFENA	1 - Christine AGUASCA
2 - Anne HOMMEL	2 - Richard LIOGER
3 - Marylin MOLINET	3 - Nathalie COLIN-OESTERLE

20 - LYCEE HOTELIER RAYMOND MONDON (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Christine AGUASCA	1 - Myriam SAGRAFENA
2 - Jacques TRON	2 - Marie-Anne ISLER BEGUIN
3 - Doan TRAN	3 - Emmanuel LEBEAU

21 - LYCEE DE LA COMMUNICATION (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

3 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Guy CAMBIANICA	1 - Thomas SCUDERI
2 - Danielle BORI	2 - Patricia SALLUSTI
3 - Marilyn MOLINET	3 - Patricia ARNOLD

F - Membres des différents Comités et Jurys**1 - JURY DU PRIX "GASTON HOFFMANN"**

3 Membres	
1 - Hacène LEKADIR	
2 - Danielle BORI	
3 - Thomas SCUDERI	

2 - COMITE DE JUMELAGE

3 Membres	
1 - Doan TRAN	
2 - René DARBOIS	
3 - Nathalie DE OLIVEIRA	

3 - COMITE DE JUMELAGE METZ-DJAMBALA

M. le Maire - Président
Doan TRAN
Nathalie DE OLIVEIRA
Bernard HEULLUY
Selima SAADI
Raphaël PITTI
Yves WENDLING
Thierry GOURLOT

4 - COMMISSION DE LA CHARTE DE L'AMITIE ENTRE LA VILLE DE METZ ET LE COMITE CIVIL DE LA VILLE D'ALEP

Président : M. le Maire	
6 Membres	
1 - Doan TRAN	
2 - Raphaël PITTI	
3 - Agnès MIGAUD	
4 - Nathalie DE OLIVEIRA	
5 - Selima SAADI	
6 - Yves WENDLING	

**5 - JURY POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE CHAMPAGNE
ET CREATION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACCEUIL DE LA PETITE ENFANCE
A BORN Y (SECTEUR BORN Y EST)**

Président : M. le Maire ou son représentant	
5 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - Margaud ANTOINE FABRY	6 - Thomas SCUDERI
2 - Myriam SAGRAFENA	7 - Jean-Michel TOULOUZE
3 - Danielle BORI	8 - Patrice NZIHOU
4 - Jacques TRON	9 - Selima SAADI
5 - Nathalie COLIN-OESTERLE	10 - Yves WENDLING

ANNEXE 2

Amendements de M. CASIN relatifs au point n°12.

Conseil municipal du 17 avril 2014, amendements proposés par Philippe CASIN

Point 12 de l'ordre du jour, frais de fonctionnement des groupes d'élus

Amendement 1 :

Remplacer (4 occurrences) "cette somme étant répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe"

Par "cette somme étant répartie au prorata de la somme des voix obtenues par les élus de chaque groupe lors de l'élection, chaque élu étant réputé avoir obtenu un nombre de voix égal au nombre de voix de la liste sur laquelle il figurait, divisé par le nombre d'élus de cette liste".

Motivation : reflète la représentativité des élus telle qu'elle s'est exprimée lors du scrutin du 30 mars 2014

ou, en cas de rejet, l'amendement 2 :

Remplacer (4 occurrences) "cette somme étant répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe"

par "cette somme étant répartie pour moitié au prorata du nombre d'élus de chaque groupe, et pour moitié au prorata de la somme des voix obtenues par les élus de chaque groupe lors de l'élection, chaque élu étant réputé avoir obtenu un nombre de voix égal au nombre de voix de la liste sur laquelle il figurait, divisé par le nombre d'élus de cette liste".

Motivation : proche des règles de financement nationales des partis politiques, permet de tenir compte à la fois du nombre d'élus et du nombre de voix, assure une répartition plus égalitaire des crédits.

14 Avril 2014
